

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT 2€ OCT 09 **CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 343.



JOURNAL MENSUEL



Photo: Pedro

COUP POUR COUP!

De la dureté des temps à la nécessaire dureté de la riposte...

Les défaites semblent gouverner notre époque: multiplication des licenciements massifs; suicides de salariés détruits par le management à France Telecom et Renault; expulsions de sans-papiers par la police à Calais ou par le service «d'ordre» de la CGT à Paris; répression syndicale en Kanaky, à Nîmes, à Grenoble et ailleurs; tirs de flash-ball mutilants sur la jeunesse; désespérance paysanne; destruction des services publics; classe politique sourde aux salariés de Molex prêts à faire sauter leur outil de travail pour vivre dignement; propos racistes d'un ministre encouragé par ses pairs.

Les coups pleuvent, nous avons parfois le souffle coupé et la riposte tarde à s'organiser... Il est vain d'attendre des plans d'urgence, ceux-ci sont destinés aux banques. Il est vain d'espérer que la «gauche» politique

s'organise, elle est – à mille lieues de notre réalité sociale – engluée dans de pathétiques batailles d'ego et de pouvoir. Il est vain d'attendre le salut d'une riposte syndicale, les grandes confédérations sont trop occupées à négocier avec le gouvernement les modalités de la cogestion. Il est vain d'attendre que le capitalisme se réforme de lui-même, il est trop occupé à nous distraire pour nous faire oublier ce qu'il est: une machine à broyer et à faire des profits pour une poignée de nantis.

Le salut ne viendra que de nous-mêmes. Les salariés de Conti et de la SBFM l'ont compris, les ouvriers kanaks et guadeloupéens également. Partout où les travailleurs s'organisent par eux-mêmes dans leurs luttes pour faire respecter leurs droits et en gagner de nouveaux, la société avance. Face au syndicalisme de cogestion de directions qui

négocient nos défaites et isolent les luttes, l'heure est au développement d'un syndicalisme de classe, interprofessionnel et offensif, porteur d'un projet de transformation sociale anticapitaliste et antiautoritaire.

Car aujourd'hui, le gouvernement et le patronat n'ont que faire de journées d'(in)action dispersées, dans une unité syndicale de façade. Nos luttes sociales ne connaissent pas de répit, quoi qu'en pensent les bureaucraties.

La CNT appelle tous les travailleurs, salariés, chômeurs et précaires, à construire un mouvement sur les bases de la démocratie directe et vers la grève générale reconductible.

Les temps sont durs, notre riposte se doit de l'être davantage.

Communiqué confédéral

Sommaire

Soutenons Amilcar	2
Challancin voleur	2
La grippe ordinale	3
Was ist DDASS?	4
Entretien individuel	4
Efficacité, représentativité	5
CNT 30 en fête	5
News juridiques	6
Sortie de crise...	7
Humeur	7
Dossier Argentine	8
Entretien avec C. Guillon	10
Nîmes et Grenoble	11

Nettoyage de délégués chez GOM ...et de salaires chez Challancin

L'entreprise de nettoyage Gom n'aime pas les délégués combatifs. Trois militants syndicaux en ont fait les frais ces dernières années, dont deux de la CNT.

L'histoire d'Amilcar F., militant de la CNT, délégué syndical sur le site de la Cité des sciences à Paris depuis 2004, a été licencié le 6 novembre 2008. Dans un premier temps, l'inspecteur du travail a refusé le licenciement. Après un recours hiérarchique, le ministre du Travail l'a finalement autorisé. La seule faute d'Amilcar est d'avoir défendu ses collègues de travail contre les méthodes de la société Gom : harcèlement, augmentation de la charge de travail, mutations arbitraires, recours abusifs aux CDD... La complicité de la Cité des sciences joue un rôle déterminant. Enfin, chez GOM comme dans de très nombreuses entreprises de nettoyage, la CGT est systématiquement du côté de la direction.

Malgré la mobilisation, tant des salariés de la Cité des sciences que des salariés de Gom, il a été impossible de faire reculer la direction. Aujourd'hui, Amilcar, qui est âgé de plus de 45 ans, n'a jamais retrouvé un emploi régulier. Au-delà des procédures devant le tribunal administratif, la solidarité s'impose.

Tout autre est la situation de Yinsi M., délégué CFDT de l'hôpital Bichat. Dès l'annonce de son éventuel licenciement, la quasi-totalité des salariés du site se sont mis

en grève le 30 août, à l'appel de la CNT, de Sud, de la CFDT et le soutien actif de la CNT nettoyage. Après deux jours de grève, la direction annule le licenciement et promet d'engager des négociations sur la charge de travail.

Troisième et dernier exemple, celui de Marie-Gabrielle B., déléguée syndicale CNT. Elle a été déclarée inapte par le médecin du travail et la société Gom disposait d'un mois pour procéder à son reclassement. À défaut, au terme de cette période, la société devait reprendre le versement du salaire, ce qu'elle n'a pas fait. Marie-Gabrielle a donc saisi le conseil de prud'hommes pour obtenir le paiement des salaires et demander la résiliation judiciaire de son contrat de travail. La cour d'appel de Paris vient de lui donner raison et condamne la société Gom à lui verser plus de 24 000 euros d'indemnités.

☛ Nettoyage RP

Soutien financier pour Amilcar : chèques à l'ordre de CNT Nettoyage, avec la mention «soutien à Amilcar» à adresser au Syndicat, 4 rue de la Martinique 75018 Paris



La société Challancin, spécialiste du nettoyage et de l'hygiène vole les salariés sur la journée de solidarité.

Plus fort que tous les patrons, Challancin a signé un accord avec les syndicats CGT, CFDT et CFTC l'autorisant à prélever chaque mois sur la paye de chaque salarié 35 minutes de salaire pour un temps plein, soit de 5 à 7€ par mois, au titre de la journée de solidarité non effectuée.

Or la cotisation payée par Challancin pour la journée de solidarité s'élève à 0,3% du salaire brut (moins abattement de 10% de la profession), soit de 4 à 6€ par mois selon la classification du salarié.

Plus grave, alors que l'accord prévoit un abattement proportionnel pour les salariés

à temps partiel, la CNT a constaté que Challancin ne l'appliquait pas!

Résultat, Challancin gagne environ 2€ chaque mois sur le dos des salariés, qui déboursent de leur côté de 5 à 7€!

Gain pour Challancin : 2€ x 12 mois x 10 000 salariés = 240 000 €.

Perte pour les salariés : en moyenne 6€ x 12 mois x 10 000 = 720 000 €

La CNT va attaquer cet accord en justice et appelle les salariés de Challancin à réclamer leur dû.

Plusieurs procédures sont actuellement en cours aux prud'hommes.

☛ Nettoyage RP

Cancer du travail

Selon la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Haute-Normandie, les risques dus aux agents chimiques dangereux, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques demeurent importants en France et en particulier en Haute-Normandie.

Le nombre de cancers reconnus et indemnisés augmente chaque année. Il était de 163 en 2006 en Haute-Normandie. On estime par ailleurs que le nombre de nouveaux cas de cancers attribuables aux expositions professionnelles oscille entre 10 000 et 20 000 par an en France. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) estime que le nombre de décès en France par cancers professionnels en 2007 est de l'ordre de 3 400. L'enquête Sumer a mis en évidence que 12% des salariés étaient exposés à des cancérigènes. Une enquête régionale de l'observatoire de la santé a mis en évidence que

plus de 40% des entreprises n'ont pas procédé à l'évaluation des risques chimiques, et moins de 15% de celles ayant des risques chimiques ont réalisé des fiches d'exposition des salariés concernés. Les articles R.4412-59 et suivants du code du travail sont à consulter pour la prévention...

Nous remercions les secrétaires de CHSCT qui nous ont fourni les informations. Entre les accidents du travail, les risques professionnels et l'exposition à l'amiante et autres agents toxiques, on voit qu'il reste du pain sur la planche pour les travailleurs afin que leur santé ne soit pas sacrifiée sur l'autel des profits.

Leurs profits valent moins que notre santé!

☛ UL Le Havre



Bâtiment et patrimoine

Diffusion de tracts et table de presse pour les Journées du patrimoine

Rue de la République à Lyon, le Sub 69, syndicat du Bâtiment de la CNT a tenu une table de presse et a distribué plus de 1 000 tracts lors des Journées du patrimoine afin de rappeler que le sang et la sueur des ouvriers du bâtiment n'est pas à oublier lors de ces journées. Le message a reçu un très bon accueil auprès des passants.

Affiche et tract sont visibles sur le site du Sub 69 ou sur le blog sub69@cnt-f.org

Les permanences du Sub 69 ont changé, vous pouvez désormais rencontrer ses adhérents pour tout conseil, info ou adhésion... les 1er et 3e mardi du mois au local de la CNT au 44, rue Burdeau à Lyon de 18 à 19 heures.

☛ Sub 69

LE COMBAT SYNDICALISTE	LA RÉDACTION
<p>Directeur de la publication Jean-Luc Roubier CPPAP N° 0613S06521-TGI N°97/93</p>	<p>Le <i>Combat syndicaliste</i> sort aux alentours du 5 de chaque mois Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes, cela facilite le travail des militant-e-s qui réalisent notre journal.</p> 
<p>Rédaction combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT, 44 rue Burdeau, 69001 Lyon</p>	
<p>Administration cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse</p>	
<p>Abonnements Voir le coupon ci-contre</p>	
<p>Impression sur papier certifié PEFC Imprimerie 34, 8 rue de Bagnolet, 31100 Toulouse</p>	
<p>L'ensemble des tâches amenant le <i>Combat syndicaliste</i> dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-e-s après leurs journées de travail.</p>	

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

Lutte victorieuse à Vaulx-en-Velin

Depuis plusieurs années, l'Inspection d'académie (IA) réduit les moyens alloués à chaque établissement scolaire afin de satisfaire les desiderata des « sinistres » de l'Éducation nationale successifs dont le seul but est la suppression de postes à court et moyen terme et la privatisation à plus long terme. Au collège Henri Barbusse (Vaulx-en-Velin), comme dans tous les collèges situés en zone où l'éducation est dite prioritaire, les moyens doivent être à la hauteur des besoins et des difficultés scolaires des élèves, issus d'un milieu populaire où la mixité sociale est absente (93% des parents font partie des catégories sociales défavorisées). Grâce à plusieurs communiqués et entrevues à l'IA, les personnels de Barbusse sont partis en vacances avec l'assurance que l'ensemble des dispositifs pédagogiques mis en place depuis plusieurs années serait renouvelé à la rentrée. Une inquiétude subsistait au sujet du nombre de divisions en 6^e et donc du nombre d'élèves par classe. En effet, l'IA prévoyait 115 élèves à répartir en cinq classes, alors que les enseignants savaient que ce chiffre serait largement dépassé et que la barre de 24 élèves par classe en 6^e (promise par l'IA dans un tel établissement) serait à coup sûr dépassée. C'est pour cela qu'un préavis de grève avait été déposé en juillet pour la semaine de la rentrée.

Une nouveauté: la suppression d'heures pendant les vacances

Lors de la pré-rentrée, la surprise et la colère ont été grandes lorsque les professeurs se sont rendus compte que l'IA avait bien décidé d'ouvrir une nouvelle classe en 6^e... mais au lieu de donner les 26h correspondant aux enseigne-

ments d'une 6^e, il n'en avait attribué que neuf. Par comparaison, que penserait-on d'une ouverture de classe de CP avec un enseignant présent à tiers temps? Le principal a



donc annoncé qu'il avait été contraint de supprimer la plupart des dispositifs pédagogiques. Des dispositifs de remédiation et d'aide, qui permettent aussi de faire de l'approfondissement avec les élèves qui ont le plus de facilités.

Une seule réponse: lutte collective

La réponse des enseignants a été rapide et unanime: cette décision de l'IA de supprimer des moyens à notre établisse-

ment pendant les vacances scolaires était inacceptable et dénotait un mépris pour le travail entrepris par les équipes depuis des années. Plutôt que de se résigner, les personnels ont choisi de lutter et ont donc décidé de demander une entrevue à l'inspectrice d'académie. Dans le cas où aucune réponse ne serait apportée, ils useraient du droit de grève pour dénoncer la situation faite aux élèves accueillis dans leur collège. La détermination des personnels ainsi que leur volonté de rester unis et solidaires a de nouveau été forte. Plus de 90% ont voté pour être en grève à partir de vendredi 4 septembre. Très rapidement, différentes commissions se sont mises en place: un courrier a été envoyé à l'IA le mardi 1^{er} septembre, jour de la pré-rentrée, un courrier à destination des parents a été fait, ainsi qu'un communiqué de presse. L'IA a voulu jouer la déstabilisation en n'accordant un rendez-vous que le vendredi matin. Les personnels ont décidé de ne pas être en grève le vendredi pour voir ce qui serait proposé par l'inspectrice d'académie et, si la réponse apportée n'était pas satisfaisante, de commencer un mouvement de grève le lundi suivant. Une délégation, composée d'enseignants syndiqués et non syndiqués ainsi que d'un parent d'élève a ainsi été reçue pendant quasiment 1h30. Dans l'après-midi, les enseignants apprenaient avec soulagement que leur établissement se voyait doté de 18h par poste et 10h supplémentaires.

Et si, un peu partout, nous nous mettions à exiger les moyens exprimés par les personnels à la base, en fonction du besoin des élèves?

✦ *éduc 69*

PJJ: suicide collectif?

Mardi 15 septembre 2009, Mme Kokovska, directrice départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de Paris, a tenté de mettre fin à ses jours par défenestration sur son lieu de travail. Selon certains de ses collègues, cet acte faisait suite à une réunion de la direction interrégionale Ile-de-France et Outre-mer de la PJJ au cours de laquelle les directeurs départementaux ont appris des fermetures de structures qu'ils devaient annoncer aux services concernés.

Mme Kokovska n'a semble-t-il pas supporté cette annonce supplémentaire dont la conséquence est de mettre en péril les services éducatifs au détriment des jeunes pris en charge. Au moment où le ministère de la Justice mène une propagande pour soi-disant lutter contre le taux élevé de suicide en milieu carcéral, il semblerait qu'en parallèle une autre politique soit menée pour conduire la protection judiciaire de la jeunesse à un suicide collectif! Cette politique est entamée depuis déjà de nombreuses années avec le vote de lois de plus en plus répressives (lois Perben, loi prévention de la délinquance, loi sur le récidive...) et l'ouverture de structures fermées (centres éducatifs et établissements pénitentiaires pour mineurs). Fin 2009, l'ordonnance du 2 février 1945 devrait disparaître pour laisser place à un code pénal des

mineurs qui mettrait certainement un terme définitif aux prises en charge éducatives.

Dans le quotidien des éducateurs et éducatrices, la pression est de plus en plus grande envers celles et ceux qui cherchent à proposer des solutions éducatives (deux éducatrices de Saint-Denis en ont fait les frais cette année en étant mutées pour raisons de service), ceux qui refusent de sacrifier les projets des adolescents au profit de l'application de directives autoritaires ou ceux qui refusent tout simplement d'être de simples exécutants.

Dans ce contexte où le seul souci est de faire des économies budgétaires en diminuant le personnel mais aussi au travers d'opérations immobilières, ce sont les adolescents qui sont les premiers à en souffrir. L'administration demande aux professionnels non pas de penser l'accompagnement éducatif dans toute sa dimension subjective non limitative et non restrictive, mais bien d'accompagner des mesures de surveillance ou de répression. Tout cela concourt à la multiplication de situations inhumaines qui ne laissent pas d'autres destinées aux jeunes que la rue ou la prison.

Il est temps de laisser de côté nos individualismes pour affronter collectivement cette machine à tuer qu'est le capitalisme!

Fédération ✦ *santé social et collectivités territoriales*

Payer pour travailler, c'est niet!

Élu à l'unanimité (à peine 14% des infirmiers!), l'Ordre infirmier (OI) s'est autoproclamé et demande 36 millions d'euros pour fonctionner. Il te faut maintenant payer 75 € pour pouvoir... travailler! Voilà ce que coûte la légitimité. C'est un comble lorsque tu regardes ta paye en fin de mois, tes primes qui ne comptent pas pour ta retraite, tes RTT et tes bonifications que le CHU t'a piqué, etc. Avec un peu de chance, ton conjoint est infirmier(e) et tu cotiseras généreusement 150 € cette année... Au CHU de Saint-Etienne (42), les infirmiers ont refusé de payer leur cotisation et c'est le CHU qui a payé et les a inscrit d'office à l'OI. Bonne idée! Après tout, cet ordre nous est imposé sans concertation préalable (la demande d'ordre vient essentiellement des infirmiers libéraux et des lobbies), la cotisation pour travailler revient de droit à l'employeur!

Ordre infirmier = inutile

Sous prétexte de déontologie qui manquait à notre profession, l'OI voudrait-il nous apprendre notre métier? Mais cette bonne et louable intention est inutile puisque le code de déontologie est déjà inscrit dans le code de la santé publique (Art. R 4312-1 / R 4312-48). Et les instances de représentation des salariés du secteur public et privé existent depuis belle lurette. L'inscription au fichier Adeli était gratuite et prévue par le code de santé publique. L'inutilité coûte fort cher. Quelle sont les intentions réelles du gouvernement? Diviser pour mieux régner? Faire un pied de nez aux résistances syndicales déjà bien maigres?

Le règne de la triple peine!

Le plus inquiétant est la constitution d'une instance juridique au sein de l'OI: une strate supplémentaire disciplinaire pour notre profession! Celle-là s'ajoutera à la commission de discipline de l'établissement, aux tribunaux civils...

Boycott de la cotisation

Nous allons recevoir notre dossier d'inscription ce mois-ci. Le dossier est un tantinet indiscret et inquiet sur notre vie privée, judiciaire. L'Ordre infir-



mier a un droit d'accès aux listes nominatives des infirmiers du fichier Adeli qui lui permet de les inscrire automatiquement (art. 63 Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires).

Contrairement à la commune renommée, le non paiement de la cotisation ne met pas l'infirmier en exercice illégal de sa profession!

Il existe une quantité de médecins n'ayant pas payé leur cotisation et qui soignent (heureusement) encore les patients...

- Boycottons l'Ordre!
 - Ne restons pas isolés et contactons nos syndicats!
 - Signons les pétitions des syndicats!
 - Rejoignons les actions collectives de boycott ou de résistance à l'Ordre obscur!
- Puisque personne ne travaille pour toi, ne laisse pas les autres décider à ta place!
- Reprenons notre métier en main
 - Luttons contre la privatisation de la Santé
- Revendiquons du temps, du personnel et des moyens suffisants pour soigner autrement.

✦ *Santé-Social 21*

Faites ce que je dis, pas ce que je fais!

L'Inspection du travail à l'heure de la modernité

À l'heure de la «modernité», les services publics sont attaqués de toute part. À la privatisation de certains secteurs entiers, à la réduction programmée des moyens (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite) s'ajoute aujourd'hui l'adoption de techniques de management issues du privé – jusqu'à l'intérieur de l'Inspection du travail!

Ce management passe notamment par la mise en place de nouvelles techniques d'évaluation. Objectifs chiffrés et entretiens individualisés sont aujourd'hui le sésame du contrôle et de la rentabilisation de tous les services publics. Ainsi, pour les secteurs encore publics, les missions sont lentement mais sûrement détruites de l'intérieur.

L'évaluation individualisée des performances

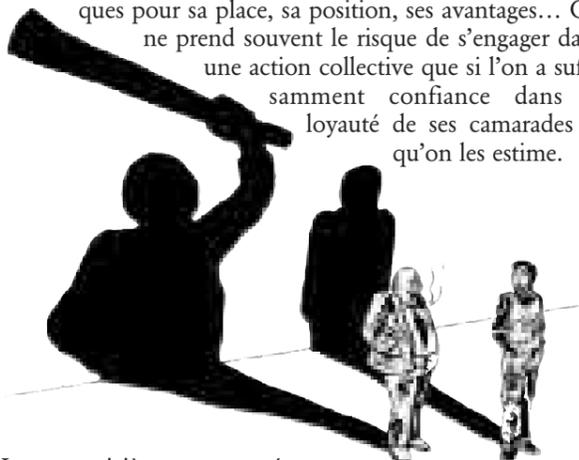
Au cours des années 1980, parmi les nouvelles formes d'organisation du travail et de direction des entreprises, ont été introduites des méthodes aux effets psychologiques dévastateurs. Parmi ces méthodes: l'évaluation individualisée des performances. Elle n'a pris l'essor qu'elle connaît actuellement qu'avec la diffusion de l'informatique et terminaux d'ordinateur qui tendent à équiper tous les postes de travail, notamment dans le commerce et les services.

Or l'évaluation individualisée provoque, et c'est le but recherché, la concurrence généralisée entre les travailleurs. Lorsqu'à cette évaluation est associée une promesse de gratification en terme de prime ou d'avancement, ladite concurrence prend souvent des formes sauvages entre individus. Lorsqu'à l'évaluation est associée une menace de déclassement, de mutation, de sanction, voire de licenciement, elle devient un moyen d'introduire la peur dans les relations de travail. Le chacun pour soi devient la règle jusqu'à ce que tous les coups soient permis, y compris nuire à ses collègues pour obtenir des meilleurs résultats qu'eux. Une part de l'activité de travail est désormais consacrée à se surveiller les uns les autres et à produire des données chiffrées permettant l'évaluation par la direction. La solidarité est ainsi détruite, et à la place s'installe la solitude. Les travaux en psycho-dynamique du travail ont relevé trois conséquences majeures résultant de l'installation de la solitude¹.

La première conséquence est psychologique: victime d'injustice ou de harcèlement caractérisé, un travailleur est beaucoup plus vulnérable que lorsqu'il bénéficie du soutien et de la solidarité des autres, comme c'était naguère la règle dans de très nombreuses situations de travail, où la solidarité de classes permettait de contenir les effets des

rapports de domination. L'investigation clinique en psycho-dynamique du travail montre que, plus que du harcèlement ou de l'injustice, ce qui fait le plus souffrir la victime, c'est précisément la défection des collègues, des camarades, leur silence, en un mot: leur trahison.

La deuxième conséquence concerne le pouvoir d'agir dans ce contexte d'isolement. Un tel contexte favorise la disparition des conditions de possibilité de l'action collective. S'engager dans une action de lutte, de résistance implique des risques pour sa place, sa position, ses avantages... On ne prend souvent le risque de s'engager dans une action collective que si l'on a suffisamment confiance dans la loyauté de ses camarades et qu'on les estime.



La troisième conséquence concerne la qualité du travail: l'individualisme forcé nuit au maintien d'un collectif de travail et à la coopération avec, à terme, des conséquences sur la dégradation des compétences collectives, de la qualité du travail, de la sécurité des personnes et de la sûreté des installations.

Cette organisation aboutit à une surcharge de travail. L'encadrement ayant le regard exclusivement sur les résultats en termes de quantités mesurables et d'objectifs, c'est le silence sur le travail réel et les difficultés rencontrées. Le résultat, c'est l'explosion des pathologies de surcharge (*burn out*, TMS², etc.) C'est aussi l'augmentation des pratiques de harcèlement qui ne sont que la conséquence d'un harcèlement institutionnel organisé. Enfin, ce sont les tentatives de suicide et les suicides sur les lieux de travail, comme la dramatique actualité à France Telecom le rappelle.

Productivité et rentabilité vs service public

Les conséquences de l'individualisation des performances sur la qualité du travail prennent des formes différentes selon le travail effectué. Elle s'incarne dans les secteurs publics par le remplacement de la relation à l'utilisateur par une relation comptable au «client». Demander du chiffre

implique inévitablement le passage d'une logique de service à une logique d'abattage pour le public pris en charge. L'inspection du travail n'est pas en reste. Les nouveaux entretiens d'évaluation mis en place dans le cadre des nouvelles dispositions sur l'entretien professionnel sont arrivés. Ce dispositif remplace l'ancien entretien d'évaluation et la notation. Le nouvel entretien d'évaluation, dont le compte rendu sera intégré à notre dossier individuel, sera ensuite pris en compte pour le déroulement de carrière et la rémunération.

La logique de productivité et de rentabilité qui nous est appliquée permettra alors bien sûr de faire des économies car, quelles que soient les appréciations portées sur notre travail et la manière de l'effectuer, l'administration a d'ores et déjà décidé que 70% des agents seraient mauvais ou moyens. À cela s'ajoute depuis plusieurs années déjà l'injonction de rentrer le nombre d'interventions sur le logiciel maison du ministère du Travail: «Cap-Sitere». Les primes seront ensuite accordées en fonction des chiffres produits et selon des critères et des seuils définis actuellement par chaque directeur départemental.

L'entretien individuel associé à l'attribution d'objectifs chiffrés permettra d'individualiser le déroulement de carrière et de mettre en concurrence les agents d'un même service. Pour ce qui est du service rendu à l'utilisateur, l'agent qui multipliera les contrôles *a minima* en n'entrant surtout pas dans des problématiques impliquant des recherches et du temps, sera un bon agent à côté de celui qui continuera à prendre le temps nécessaire pour s'investir sur des dossiers complexes. On sait par exemple que le traitement des problématiques de souffrance au travail demande un fort investissement en termes d'enquête, d'audition et de travail d'analyse. C'est désormais autant de temps perdu qui aurait pu être utilisé pour faire grossir le nombre d'interventions et être plus «productif».

Ainsi, si défendre les services publics passe aujourd'hui inévitablement par le refus des privatisations et par l'augmentation des moyens qui nous sont attribués, il faut aussi opposer un refus collectif de participer aux entretiens individuels d'évaluation, véritable cheval de Troie de la destruction de nos missions.

1. Cf notamment les travaux de Christophe Dejours.
2. Troubles musculo-squelettiques

Loulou ■ santé-social 69

DDASS du Rhône = World Company

En juin dernier, face à des actes de maltraitance réalisés par l'association Notre-Dame des sans-abri, dans le nord du département du Rhône, sur des personnes SDF et durant le plan froid, nous attendions le positionnement de la DDASS. Elle a détaché une commission qui a rencontré les professionnels de terrain, qui ont décrit les faits de maltraitance observés ou décrits par les personnes SDF. Et quel type de position a-t-elle prise? Octroyer à l'association Notre-Dame des sans-abri la gestion du nouveau centre d'hébergement et de réinsertion sociale à Villefranche-sur-Saône.

Une seule question: pourquoi cette association-là, alors que d'autres associations caladoises avaient répondu à l'appel d'offres lancé par la DDASS? La réponse est uniquement cartésienne, car la gestion de ce site par cette association coûte bien moins cher (l'encadrement est budgétisé avec peu de professionnels et beaucoup de bénévoles). Elle montre du coup que la World Company (...euh pardon... la Ddass) privilégie l'économie avec une pensée libérale (au moindre coût, peu importe par qui) à l'accompagnement social effectué par des professionnels qualifiés.

Cette façon de fonctionner de cette institution d'État fait penser aux principes de délocalisation des secteurs marchands, ainsi peu importe ce qu'on fait aux ouvriers ou aux SDF. On leur propose tel endroit: tu prends, tu y vas

ou tu dégages. Certains SDF se sont positionnés: hors de question pour eux de retourner auprès de cette association, ils resteront en squat ou dans leur véhicule même si ça gèle.

Le manque de résistance des institutions sociales et médicosociales face aux financeurs amène les structures à se fondre dans ce moule de société ultralibérale. Elles se font absorber sans réagir par ce rouleau compresseur télécommandé dicté par les notions de rentabilité.

Ne nous trompons pas de combat, ce ne sont pas nos directeurs d'établissement qui se battront pour défendre le travail social, leur petite place leur convient si bien. Quel sens y a-t-il à bousculer un système dont on tire profit personnellement! Vous en connaissez beaucoup qui sont prêts à être en conflit avec la Ddass, le conseil général ou une mairie quelconque?

Cette logique de pensée individualiste est combattue par la CNT, nous pensons que seuls des rapports de force collectifs peuvent déstabiliser les différentes institutions: celles qui nous emploient et celles qui nous financent. Attendre des institutions n'amène qu'à la désillusion et à la déception. L'idée peut être de réaliser des actions pour tenter de faire vaciller ces arrivistes et carriéristes.

■ Santé-social 69



Carton aux élections chez John Crane

Création et communiqué

Depuis quelques mois, nous avons monté une section syndicale CNT au sein de l'entreprise. Un représentant de la section syndicale (RSS) a été nommé récemment. Nous disposons d'un panneau syndical au siège social de l'entreprise (Déville-Les-Rouen) où nous affichons et afficherons régulièrement les informations syndicales de la section. Nous appelons tous les salarié(e)s de la société à se syndiquer à la CNT afin de rejoindre la vingtaine de personnes qui ont déjà adhéré, et de faire aboutir nos revendications. La CNT présente une liste syndicale aux élections professionnelles du 18 septembre dans le collège 1 pour les délégués du personnel et dans les collèges 1 et 2 pour les délégués au comité d'entreprise. C'est la première fois que la CNT se présente à une élection professionnelle dans l'entreprise, nous vous appelons donc à voter pour notre liste dans les collèges ouvriers-employés et agents de maîtrise, et ce, de manière massive. Pour toute information sur les revendications syndicales de la section CNT John Crane, vous pouvez contacter la CNT 76 à : cntlehavre@cnt-f.org ou le RSS à : seb.cnt76@free.fr Nous appelons par ailleurs tous les camarades travaillant dans le secteur de la métallurgie en Seine-Maritime à monter des sections syndicales affiliées à la CNT et à se mettre en rapport avec nous.

Communiqué de la CNT 76
Victoire imposante de la CNT dans les collèges 1 et 2, voilà l'enseignement que l'on peut tirer de ces élections où la CNT se présentait pour la première fois dans l'entreprise.

Collège 1
Avec un taux de participation important de près de 90% au premier tour des élections au comité d'entreprise (CE), la CNT obtient dans le collège ouvrier 61,70% des voix, devant FO qui totalise 34% des suffrages et la CGT qui arrive bonne dernière avec 4,2%. Seule la CNT aura des élus dans ce collège. Ce n'est ni un vote marginal, ni un vote de contestation, c'est un vote d'implantation syndicale où un travail a été effectué en amont. Le taux de participation en dit long sur la volonté de changement des travailleurs.

Collège 2
Avec un taux de participation de 83,33% au premier tour des élections professionnelles au CE, la CNT arrive en tête avec 50% des voix dans le collège des agents de maîtrise, devant FO qui obtient 36% et la CGT 14%. La CNT récupère un élu titulaire et un élu suppléant. Idem pour FO. La CNT et la CGT ne présentaient pas de candidats dans

le troisième collège, celui des cadres. Dans ce collège, FO devance très largement la CGC et la CFDT.

Avec la nouvelle loi de représentativité syndicale, la CGT et la CFDT ne sont plus jugées représentatives, n'ayant pas réalisé plus de 10% des suffrages exprimés, contrairement à la CNT et FO. En analysant ces résultats, nous constatons que l'implantation syndicale de la CNT s'est faite chez les ouvriers, employés et agents de maîtrise. FO s'est surtout distinguée chez les cadres où sa représentativité est incontestable. Les grands perdants de ce scrutin sont la CGT et la CFDT qui ne disposent plus de la présomption irréfutable de représentativité.

Les militants de la CNT remercient tous ceux et toutes celles qui ont œuvré à ce succès qui en appellera d'autres, nous en sommes convaincus.

section John Crane  cnt 76



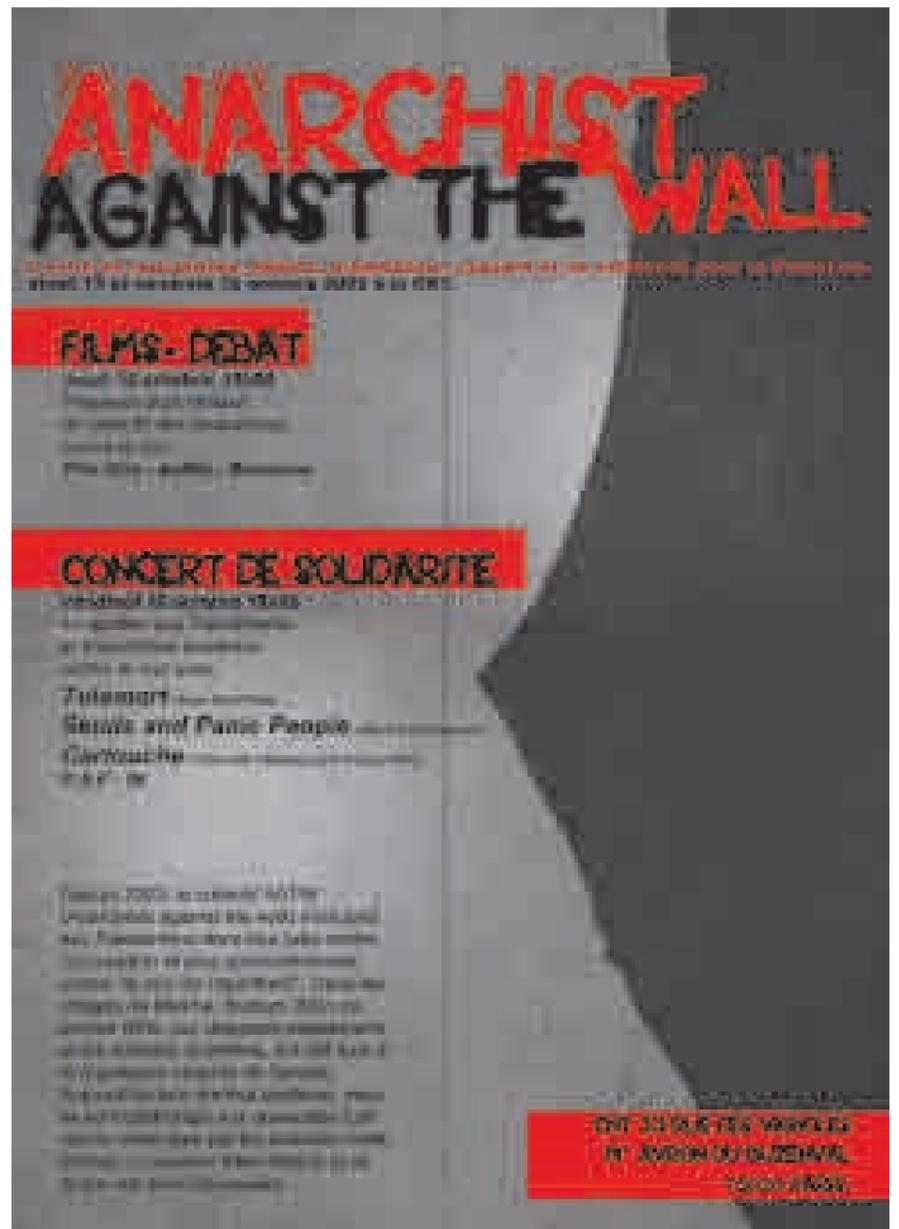
Fiesta y lucha dans le Gard

Samedi 19 septembre 2009, la CNT Gard organisait sa fête annuelle à Montignargues. Cette fête s'inscrivait dans un double contexte de renforcement de la CNT dans le département et de solidarité active. En effet, dans la perspective de préparer la mobilisation en soutien à notre camarade Pascal, qui passait en procès lundi 21, il s'agissait aussi de remplir la caisse de solidarité. L'après midi a été riche en échanges lors des trois débats organisés: du Maghreb des luttes en passant par l'actualité de l'anarcho-syndicalisme et la nécessité de résister aux politiques sécuritaires, il flotta sur ce village de 600 habitants, niché en pleine garrigue, comme un air de liberté et de révolte. La soirée se fit plus festive avec un concert où se succédèrent les riffs rebelles et mélodiques de Wakkan Tribu, de The Hop-la (ex Sheriff) et de nos amis parisiens de Cartouche et la voix inégalable de Gégé la punkette. Ce sont pas moins de 500 à 600 personnes

qui sont passées à un moment ou à un autre de ce samedi ensoleillé (malgré les prévisions météo). Ambiance bon enfant et joyeuse où se mêlaient sur l'esplanade des fêtes, travailleurs des villes et des champs, papis antifascistes de la Columna Durruti, militants rouges et noirs du Gard, de Montpellier, de Lyon, de Paris ou du Tolosa redblack crew, créteux, habitants du coin, curieux, militants d'autres orgas solidaires de Pascal, rastas tendance roots et leurs compagnons de route, et des enfants partout... Un effort collectif exemplaire de toute la CNT entre les collages (peu de villages du Gard ont échappé à nos belles affiches!), les achats et la préparation d'une bouffe saine et de qualité, le bar et son excellent rhum, la décoration des lieux (guirlandes et panneaux d'indication dans les villages avoisinants), la surveillance du château gonflable pour enfants, la table de presse CNT et le nettoyage. La sonorisation était quant à elle assurée par le collectif Caméléon.

En ces temps de morosité sociale, cela fait du bien. Solidarité, fraternité, autogestion, réflexion sur les résistances à construire contre l'arrogance des riches et la résignation... la CNT 30 est en ordre de bataille pour la rentrée sociale. Tout un programme...

Jérémie  CNT 30.



Bienvenue Camarades !

Le 6 septembre 2009 s'est tenue l'assemblée constitutive du syndicat CNT Intercos de Saône et Loire (71). Il couvre dès à présent les secteurs éducation, social, PTT, travailleurs de la terre et peut intervenir sur toute entreprise. Nous invitons tous les travailleurs, précaires, chômeurs et retraités sympathisants de la CNT à nous contacter : CNT Intercos, 23, impasse Louis Jouvét, Bâtiment F, Bois du Verne, 71300 Montceau-les-Mines. Le syndicat Intercos 71 sera présent lors du salon libertaire

qui se tiendra, le 1^{er} novembre 2009 à la Maison du Temps Libre à Cuisery, à 7 km de la sortie Tournus, autoroute A6 ou RN6. Ce deuxième salon du livre libertaire, outre la présence de nombreux exposants (librairies libertaires, éditions libertaires) sera aussi l'occasion de rencontrer autour de conférences Maurice Rajsfus (à propos de son dernier livre *À vos ordres, jamais plus*), Daniel Colson (philosophe anarchiste), Yves Meunier (sur les luttes ouvrières dans le

bassin minier de Montceau-les-Mines), René Burget (anti-militarisme). Maurice Jeanniard déclamera ses paroles de révoltés à l'heure de l'apéritif. En ouverture de cette journée, la librairie «Les Chats noirs» organise un concert le 31 octobre à 20h30 au Palace, à côté de la mairie de Cuisery avec le chanteur François Gaillard (chanson rebelle et revendicative) et en première partie Igor Sevitch.

 Intercos 71

**ACTU'BRÈVES
JURIDIQUES****Mauvaise paye,
mauvais travail!**

Voire pas de travail du tout! Tel fut le cas ici où un employeur refusait de reclasser un salarié, comme le conseillait le médecin du travail, et le maintien à son ancien poste. Le salarié décide de faire valoir son droit de retrait auquel le patron a répondu par le licenciement. Mais, il s'est fait retoquer par la chambre sociale qui lui a rappelé qu'ici on était dans un cas de prise d'acte de la rupture et non de démission, prise d'acte de la rupture due à l'attitude du patron (cf. Cass. Soc 1^{er} juillet 2009)

Pleurer en travaillant

Entre les tragiques suicides chez Renault et récemment chez France Telecom, on ne peut pas dire qu'il fasse bon de bosser. C'est pour cela que, par un arrêt du 24 juin 2009, la chambre sociale rappelle les obligations de l'employeur en matière de sécurité et santé au travail et ne manque pas de condamner un taulier qui savait sa salariée dépressive, en conflit avec sa hiérarchie, et qui n'a rien fait. Les juges du travail ont donc condamné le taulier car il a regardé sans rien faire alors qu'il avait l'obligation d'agir (cf. Cass. Soc 24 juin 2009).

Enfants étrangers et prestations familiales: une situation scandaleuse

Dans les colonnes de cette rubrique, on a toujours eu à cœur de faire le point sur nos droits (ou le peu qui en reste), comme de dénoncer les situations plus que scandaleuses et de tenter de proposer des solutions pour y mettre fin.

Aujourd'hui, bien que cela ne touche pas directement le droit du travail, la question de l'attribution des prestations familiales et la discrimination dont sont victimes les enfants issus des pays non membres de l'Union européenne, rejoint néanmoins les luttes que nous menons au quotidien, à savoir une vraie égalité de traitement entre les français et les étrangers. «Travailleur français ou immigré, même patron, même combat!» prend pleinement son sens ici, même pour des mômes.

Une différence de traitement autant injustifiée que scandaleuse

L'histoire se déroule tous les jours aux guichets des caisses d'allocations familiales (Caf) et de la MSA (guichet unique de la sécu et des prestations familiales du monde agricole); une personne, souvent de nationalité étrangère, se présente et demande à bénéficier des prestations familiales pour le ou les enfants d'origine étrangère dont elle a la charge «effective et permanente» nous dit le code de la Sécurité sociale. Mais voilà, dans neuf cas sur dix, on va lui opposer un refus au motif que le gamin n'est, soit pas entré de façon légale sur le territoire, soit ne dispose pas du fameux certificat médical délivré par l'Anaem, devenue l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration), pour s'assurer que le même est en bonne santé et ne présente pas de «danger pour la santé publique». Et souvent l'allocataire, peu au fait de ses droits, s'en va et ne cherche pas à se bagarrer contre cette immense machine qu'est l'administration des prestations familiales.

Pourtant, ces décisions peuvent et doivent être attaquées, car elles sont illégales ainsi que les dispositions de l'article D.512-1 du code de la Sécurité sociale qui rappellent que pour ouvrir droit aux prestations familiales pour le ou les enfants dont il s'occupe, le demandeur doit fournir au choix un des documents que liste cet article du code, et parmi eux le plus prisé reste le certificat médical de l'Anaem devenue Ofii. Or, cet article du code est plus que jamais illégal au regard de la jurisprudence européenne depuis que la Cour de justice des Communautés européennes a rendu un arrêt de principe en 1997 sur la même question en condamnant l'Autriche. En effet, au pays du Tyrol, on a estimé qu'une famille turque n'avait pas le droit aux prestations familiales; mais les juges européens ont, eux, pensé le contraire et ont sévèrement condamné l'Autriche et ses lois discriminantes qui n'étaient donc pas en conformité avec les articles 8 et 11 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ces articles garantissent le droit à une vie privée et familiale normale et le principe d'égalité de traitement. Par conséquent, subordonner l'octroi de prestations sociales à une condition de nationalité ou administrative quelconque est une violation des principes garantis par les articles 8 et 11 de la CEDH. L'Autriche, plutôt bonne élève, a compris la leçon et a revu sa législation. En revanche, son voisin français est du genre borné et malgré d'importantes décisions rendues par l'Assemblée plénière (quand tous les présidents des chambres de la Cour de cassation se réunissent pour rendre ce qu'on appelle une décision «de principe» ou un «revirement de jurisprudence») en 2004 et ensuite par le deuxième chambre civile de la Cour de cassation depuis 2006, les CAF et les caisses MSA continuent d'agir en véritables hors-la-loi. Elles refusent systématiquement

les prestations familiales lorsque le demandeur ne réunit pas le ou les documents demandés même si dans les faits le gamin est scolarisé et que l'allocataire en a la charge effective et permanente. Si certains sont accompagnés et aidés dans leurs démarches par des militants associatifs, la majeure partie des refus n'est souvent pas contestée alors qu'elle a 100% de chance d'être accueillie favorablement par les juges civils qui se contentent d'appliquer ce qu'on appelle la «hiérarchie des normes» qui se décline de la façon suivante: la CEDH est d'une valeur supérieure à un simple article du code de la Sécurité sociale, la CEDH est signée et ratifiée par la France, elle est donc applicable en droit français, donc les dispositions de l'article D.512-1 sont illégales par rapport à la CEDH. Le dernier cas en date est une décision de la deuxième chambre civile qui a remonté les bretelles d'une CAF en la condamnant car elle refusait d'ouvrir des droits à une mère pour ses enfants d'origine togolaise qui n'avaient pas le précieux sésame médical. (cf. Cass. Soc. 18 septembre 2008). Et la question devient tellement gênante que même la Halde a très officiellement saisi le directeur de la Cnaf et les ministres concernés pour leur demander d'abroger ce maudit article D.512-1 du code de la Sécu. Pour le moment silence radio.

Comment faire pour contrer ces pratiques?

Lorsqu'un allocataire se voit opposer un refus oral, il faut réclamer une notification écrite. Et il ne faut se laisser impressionner par le ton impérieux du guichetier zélé se prenant pour le bras armé de Besson ou d'Hor-



tefeux et insister en rappelant que la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, rappelle que les services publics ont l'obligation de motiver leur décision par écrit surtout quand elles refusent des droits aux gens.

Parfois, on tombera sur une préfecture un peu plus «créative» qui demandera des documents qui n'existent pas dans le code de la Sécu! Et là, c'est merveilleux pour elle car pas de document donc pas de refus techniquement et donc pas de voie ouverte pour la contestation. Et c'est ici que la loi de 2000 prend tout son sens. Il faudra l'invoquer devant le médiateur de la Caf ou de la MSA selon le régime de Sécu dont on dépend, avec une copie aux services de la préfecture. Le tout en AR, *of course*. Les caisses sont dans l'obligation de répondre et elles seront forcées d'expliquer que le droit ne peut être ouvert car il est impossible de fournir les documents demandés par la préfecture (normal, ils n'existent pas!). Mais ce n'est pas grave car ce qui compte, c'est d'obtenir par écrit un refus de la caisse, ensuite de contester d'abord devant la CRA (pas le centre de rétention, mais la Commission de recours amiable) et, une fois qu'elle aura répondu non à son tour, et ensuite de courir devant les juges du Tass (Tribunal des affaires de Sécurité sociale) qui censurera les organismes de prestations sociales, et le tour est joué!

✉ Joss Randall

Bureau confédéral
BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
Tél. : 0 810 000 367, prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.



1 Alsace
Union régionale CNT
4 rue du M^e de Lattre de Tassigny
68210 Bernwiller
Tél. : 06 81 16 46 32

2 Aquitaine
Union régionale CNT
36 rue Sanche de Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 89 21 72

3 Auvergne
Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne
Syndicats CNT Nièvre
BP 25, 58018 Nevers Courlis
Syndicats CNT Dijon
BP 392, 21011 Dijon

5 Bretagne et Pays de Loire
Union régionale CNT
5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. : 02 99 53 32 22

6 Centre
Union régionale CNT-Loiret
259 rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Mél : interco.45@cnt-f.org

7 Champagne-Ardenne
Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Épernay Cedex

8 Franche-Comté
Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex
Syndicats CNT Jura
BP 80039, 39110 Bracon
Tél. : 03 84 73 06 12

9 Île-de-France
Union régionale CNT
33 rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. : 01 43 72 95 34

10 Languedoc-Roussillon
Union régionale CNT
c/o CNT-PTT 66
BP 90256, 66002 Perpignan cedex

11 Limousin
Syndicats CNT Corrèze
2 rue de la Bride, 19000 Tulle

12 Lorraine
Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle
44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy
Tél. 06 17 63 15 36

13 Midi-Pyrénées
Union régionale CNT
18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. : 09 52 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais
Union régionale CNT
1 rue Broca, 59000 Lille
Tél. 03 20 56 96 10
Mél : ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie
Syndicats CNT Calvados
BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre cedex

16 PACA
Union régionale CNT
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

17 Pays de la Loire voir Bretagne

18 Picardie
Syndicats CNT Oise
BP 50 605, 60006 Beauvais Cedex

19 Poitou-Charentes
Union régionale CNT
20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes
Union régionale CNT
Salle 15 bis, Bourse du travail,
42028 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 25 78 04

On serait sorti de la crise ?

À cette rentrée 2009, tout le monde pousse des soupirs de soulagement. La France et l'Allemagne auraient retrouvé le chemin de la croissance. Elle est faible pour l'instant mais annonciatrice d'avenirs radieux. L'alerte aura été moins chaude que prévue. Les salariés en subissent toujours les dégâts mais les résultats des banques et de la bourse sont repartis.

Pourtant, cette crise a nécessité d'importantes interventions de l'État. Tant pis, si ceux-là mêmes qui demandaient la liberté d'entreprendre ont estimé que le sauvetage des banques était devenu une cause nationale. L'argent du contribuable était le bienvenu pour collectiviser les pertes. On l'a trouvé bien plus facilement et rapidement que pour la sécu ou les services publics. Ce seront d'ailleurs les victimes annoncées pour «rétablir les finances publiques».

Cette logique et ce discours, on les connaît. Mais, cette crise a surtout montré les dysfonctionnements du capitalisme. Là-dessus, rien n'a été changé sur le fond, à part quelques déclarations (suivez mon regard) et quelques changements cosmétiques.

Il est donc à craindre que les mêmes causes produisent les mêmes effets... démultipliés.

Qu'est qu'une crise ?

L'utilisation trop répandue d'un terme peut entraîner des glissements de sens, voire des abus. On peut d'abord considérer qu'une crise est un ralentissement passager, une baisse de régime. Dans ce cas, ça arrive à tout le monde et il n'y a pas de quoi s'inquiéter. On s'est un peu emmêlé les pinces, on fait un petit pas en arrière et tout ira mieux. Appliquer cette conception à la crise que nous vivons serait de l'optimisme béat ou plutôt de la mauvaise foi. Ce serait ignorer l'ampleur (voir les centaines de milliards dépensés pour boucher les trous) et le fait que c'est le cœur du système (la finance) qui était touché.

Une version plus cynique voit dans les crises une bonne occasion de se débarrasser des canards boiteux (Madoff, Kerviel...). Après tout, le capitalisme c'est la concurrence : il est normal qu'il y ait des losers. Que des salariés en soient les victimes collatérales, c'est malheureux, mais on ne peut pas tous gagner. Cette vision ignore, volontairement,

que globalement ce sont les mêmes personnes et les mêmes pratiques qui se maintiennent. Pour un maladroite attrapé, la grande majorité des responsables restent en place et fonctionnent comme avant.

On peut qualifier les événements de vraie crise car elle n'est pas due à des simples erreurs de quelques responsables. Les économistes parlent de crise systémique. On peut simplifier en jugeant que c'est la crise d'un système, la révélation d'un dysfonctionnement profond.

L'arbre peut cacher la forêt

Ce n'est pas une crise financière. On retrouve là une distinction chère aux libéraux entre la sphère dite réelle et la sphère monétaire. Distinction pratique qui incite la population à considérer que les milliards et les outils sophistiqués de la finance échappent à son entendement et donc à son contrôle. Or, si l'argent est le nerf de la guerre, il est le sang du capitalisme (dans tous les sens du terme).

En fait, les «erreurs» des financiers reflètent les hésitations du capitalisme à trouver un second souffle depuis la récession des années 1980. Nous ne sommes pas sortis d'une situation morose et fragile, que l'on peut associer légitimement à la cristallisation d'un chômage de masse qui semble aujourd'hui admis.

Les libéraux ont bien essayé d'appliquer leurs solutions : moins d'État, de protection sociale, de protection des salariés. Ils nous ont vanté les pays émergents (crises en Asie, Russie, Argentine dans les années 1990), puis la «nouvelle économie» (crise en 2000), pour finalement encenser la créativité des financiers à faire de l'argent sur pas grand-chose de solide (crise actuelle). La prochaine peut être une bulle liée à l'économie «verte». Ces hésitations reflètent des débats importants pour notre avenir : nouveaux équilibres internationaux, avenir des systèmes de protection sociale, des services publics, tertiarisation versus désindustrialisation, la précarité comme solution au chômage...

Ce sont des choix de société et non des équilibres comptables. N'oublions pas comme dit P. Krugman : «La crise des années 1930 a été résolue par le plus important plan de relance de l'histoire : la Seconde Guerre mondiale».

Rico ■ Educ 69



SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2009
8,82€ brut / heure soit
1 337,70€ brut / mois (aux
35 h)

PENSIONS VIEILLESSE

Maximum annuel : 17 154 €
Minimum contributif mensuel pour
une retraite obtenue au taux de
50% liquidée depuis le 1^{er} avril
1983 : 590,33 €

Minimum contributif mensuel des
pensions obtenues au taux de
50% entre le 1^{er} janvier 2004 et le
1^{er} mars 2009 : montant déterminé
à la date d'effet de la pension
revalorisé 1%.

Minimum contributif mensuel des
pensions obtenues au taux de
50% dont la date d'effet est posté-
rieure au 31 mars 2009 :
654,07 €.

Réversion : ressources annuelles
autorisées à la date de la
demande : 18 116,80 € pour une
personne seule et 28 986,88 €
pour un ménage.

MINIMUM VIEILLESSE ANNUEL

Allocation de solidarité personnes
âgées : 8 125,59 € pour une per-
sonne seule et 13 765,73 € pour
un couple.

Minimum des avantages de base :
3 153,30 €.

Allocation supplémentaire :
4972,29 € pour une personne
seule et 7 459,13 € pour un cou-
ple marié.

Ressources annuelles : 8
309,27 € pour une personne seule
et 13 765,73 € pour un couple.

De l'autre côté, le Real Madrid a
acheté le joueur Cristiano Ronaldo
pour 93 millions d'euros soit 6 200
années de Smic. Un record d'une
indépendance absolue ! L'opium du
peuple n'a pas de prix...

Ben ■ Sub 69

BILLET D'HUMEUR **Patrons, tremblez !**

On se suicide au travail ! On se suicide au travail ! Ça fait quelques années que ces suicides défrayent la chronique. Ces derniers temps, on se focalise, à juste titre, sur France Telecom car rendez-vous compte on dénombre vingt-deux suicides et treize tentatives depuis début 2008 dans cette boîte. Plus d'un suicide par mois et combien de gens qui se shootent pour ne pas craquer ? L'heure est grave quand le suicide apparaît aussi comme un dernier coup de gueule, comme la seule dignité qu'il nous reste, comme un acte de lutte. On a pu voir les grèves de la faim se multiplier ces dernières années pour tout type de cause. On peut y retrouver la même énergie du désespoir. Le même manque de liberté et de droit qui font que, devant l'injustice, il ne reste plus que sa vie à mettre en jeu. Non pas dans une lutte militante, mais dans une lutte d'opinion, une lutte médiatique, une lutte où l'individu joue sa vie en se positionnant seul contre tous... Perdu d'avance !

On voit depuis quelques temps nos libertés se réduire et la police devenir toute puissante. C'est qu'en ces temps de misère croissante, il faut tenir le peuple pour éviter toute rébellion, révolte ou révolution. Dans les entreprises, il n'y a jamais eu de démocratie puisque le patron est tout puissant. Le code du travail spécifie bien que le salarié est le subordonné du patron. Or, comment imaginer une possible démocratie quand quelques personnes détiennent le pouvoir. Ils ont un énorme pouvoir de nuisance sur nos vies alors les salariés n'ont plus qu'à fermer leur gueule. Avec le management agressif qu'on a vu se développer ces dernières années, les dirigeants ont décidé de jouer sur le stress, la peur... bref que des bonnes choses. Alors, les gens craquent !

Encore un élément signifiant la crise du syndicalisme, les gens se tournent vers des formes de luttes individuelles mettant en jeu leur corps (grève de la faim, course à pied...) ou vont jusqu'à l'ultime cri de désespoir et

de colère : le suicide. Ce phénomène est révélateur du manque d'attrait du syndicalisme de ces dernières décennies, de ce syndicalisme qui nous a accompagnés dans la misère, de ce syndicalisme qui est rentré dans les salons du pouvoir, de ce syndicalisme qui a renoncé à la lutte des classes... Ce syndicalisme ne génère plus d'espoir. Les gens n'y croient plus. Tellement qu'ils se tirent des balles !

Alors à nous de nous retrousser les manches pour faire renaître l'espoir et le goût de la lutte collective. À nous anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires de redoubler d'effort en ces temps maudits et barbares pour développer une organisation syndicale digne de ce nom et porteuse d'un autre futur : la CNT. Les gens craquent, la société craquelle... Aujourd'hui certains se font sauter la tête mais faites gaffe vous les patrons, les actionnaires et autres parasites, demain ce pourrait bien être la vôtre qui sautera...



ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.*

➔ **ABONNEMENT GRATUIT**

Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

Argentine... Un Eldorado pour les capitalistadors français

2^e partie

Petite histoire néolibérale de la province de Mendoza : encore et toujours du profit à moindre coût pour les capitalistes français...*



Une société au service de l'économie du chaos...

Mendoza a, comme l'ensemble du pays, une grande tradition agricole. Rentre ici en jeu le problème de la relation à la terre et de sa distribution. Les différentes modernisations agricoles, la diminution des bodegas et de la surface cultivée ont encouragé un processus de fragmentation et de polarisation sociale : une poignée de grands propriétaires ont accaparé la majeure partie de la terre. De fait, la population rurale diminue de 34% en 1970 et encore de 19% en 1991. Étant donné la faiblesse du secteur industriel face aux pays de l'hémisphère nord et qu'aucun pôle de développement économique n'accompagna cette réforme agraire, l'exode rural se transforma bien vite en migration de subsistance.

Autant dire qu'avec l'ouverture néolibérale et les réformes sur la flexibilité du travail, une situation sociale catastrophique était en gestation. En effet, une population paysanne livrée à elle-même et qui survit dans des bidonvilles, une parité peso-dollar qui plante la compétitivité des exportations de l'industrie argentine, la montée du chômage, l'appauvrissement général des classes moyennes et ouvrières et les restructurations dans les entreprises privatisées ou non, auront vite fait de jeter les bases du chaos social généralisé.

Pour ce qui est de l'influence française sur l'emploi à Mendoza, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Chez Danone, les effectifs passent de cent trente à quatre-vingt salariés. Dans les filiales d'EDF, c'est à chaque fois plus de 50% de travailleurs qui sont remerciés. Pour la distribution d'eau, de sept cent quarante-six employés en 1999, les effectifs passent à cinq cent soixante-cinq en 2006. Seule la filiale de Saint-Gobain augmente sa masse salariale de cent soixante à trois cent soixante employés.

D'une manière générale, ces plans de restructuration sont facilités par des départs en retraites anticipées et une augmentation substantielle des salaires pour ceux qui restent. Le tout est facilité en amont par la corruption des syndicalistes de tout bord pour entraver toute velléité de défense des travailleurs licenciés.

Malgré tout, il faut souligner que Mendoza a toujours eu la réputation d'être une des provinces les plus riches d'Argentine, riche en pétrole et où il est bon de pouvoir jouir d'un bon vin le regard fixé sur la cordillère des Andes. Et où se bousculent les cars de touristes évitant soigneusement les bidonvilles. Elle est la capitale du vin argentin. Un vin argentin qui n'en a que le nom car il s'est transnationalisé pour le plus grand bénéfice de ceux qui y ont vu une grande opportunité de croissance rapide et d'argent facile. Ceci pour le plus grand malheur de petits viticulteurs locaux qui n'ont pu concurrencer cette nouvelle classe de propriétaires et qui ont dû vendre pour que dalle leurs parcelles et leurs bodegas à plus puissants qu'eux. Une province qui a vu son réseau de distribution, à l'instar des petits commerces de proximité, complètement avalé par la concurrence de mastodontes en la matière.

À même cause même conséquence, des prix bas chez l'un et l'autre les obligent à mettre la clé sous la porte par faute de compétitivité, mais aussi des producteurs qui sont pressurisés par ces grandes chaînes de distribution qui imposent leur prix grâce à leur grand monopole. Enfin, des producteurs sont obligés de revoir leur marge de vente en pressurant à leur tour encore un peu plus les travailleurs pour se mettre au diapason des négociants. C'est une province où le gouvernement a vendu l'eau et l'électricité à des entreprises qui se sont empressées de filer dès la crise survenue. Je pense ici à EDF (quoiqu'un ancien directeur soit resté pour « cultiver la vigne » sous le soleil). Évidemment, avoir des rentrées d'argent en peso argentin et non plus en dollar et devoir rembourser des prêts contractés en dollar devenait très problématique...

Des emplois furent créés dans de nouvelles bodegas, chez Carrefour ou dans la verrerie, mais c'est bien peu au regard de toutes les restructurations de l'appareil productif des divers cas étudiés.

Mendoza, c'est là où s'est encore concrétisée la substitution de l'homme par la machine. Cela ne s'est pas fait dans le dessein de soulager le travailleur et lui fournir plus de temps à la culture, à la détente et à une vie plus joyeuse et moins aliénante, mais pour alléger dans la majorité des cas les coûts de production, gagner en productivité dans la gestion de l'entreprise et ainsi grossir les marges de bénéfices...

Toujours et encore la crise...

Voilà comment se traduit les réformes du système capitaliste par le néolibéralisme : chômage, appauvrissement général des travailleurs donc hausse de la délinquance et de l'insécurité. Le patronat français se plaint dans cette réalité tant que des travailleurs-ses vendagent (pas cher grâce aux immigrés boliviens et péruviens), balayent et nettoient, mettent en rayon, servent, rangent, transportent, font tourner les machines au prix de grands risques, réparent, fabriquent, signent des contrats à durée déterminée, se précarisent et se rendent malades à devoir travailler plus vite pour une vie de merde et une retraite de misère. Des travailleurs-ses qui continuent à produire toutes les richesses tant que leurs maîtres fixent les prix, vendent et « exportent » les profits faits sur leurs dos pour renflouer leurs comptes dans les banques suisses et américaines et assurer ainsi leurs vieux jours et le bien-être de leur descendance.

Dans les crises économiques et inflationnistes, il y a toujours une grande majorité de perdants et une infime minorité pour qui cela n'est qu'une anomalie passagère et sans répercussions dans leur vie de tous les jours. C'est cette bourgeoisie qui se vautre dans le luxe et les mondanités de manière orgueilleuse, hautaine et vaniteuse jusqu'au jour où le peuple commence à en avoir vraiment plein l'cul. De fait, il se conscientise, cesse de courber l'échine, relève la tête et décide de tout détruire pour construire un monde nouveau.

La crise de 2001-2002 dans ce pays nous en a donné les prémices car à force de craindre et bien ça crame tout naturellement. En finir avec la propriété privée pour produire et consommer autrement, ça marche car des expériences autogérées ont été tentées. Gardons à bien à l'esprit que dans la crise qui sonne actuellement, la révolution sociale ne demande qu'à se réveiller!

Paul-André Lefebvre ■ UR 59/62

* Article qui découle d'un mémoire d'histoire réalisé là-bas en 2007-2008 (Les entreprises françaises et la province de Mendoza, actrices de la globalisation néolibérale de l'économie argentine).

Palestine... Commandez du savon!



Dans le cadre de son travail de solidarité avec les palestiniens, le groupe de travail Palestine du Secrétariat international lance une souscription pour l'achat de savons à l'huile d'olive. Ces savons sont produits par une coopérative de femmes de la région de Bethléem, Aseela, dont plusieurs sont originaires du camp de réfugiés de Dheisheh avec lequel nous avons développé de nombreux liens (des camarades du secteur de l'éducation s'y sont notamment rendus en avril dernier). Cette coopérative essaye de développer des possibilités pour les femmes d'avoir une activité et un revenu dans un contexte toujours plus difficile du fait de l'occupation israélienne.

Ce savon de 100 grammes fait entièrement à

l'huile d'olive est doux et convient parfaitement aux peaux fragiles. Le prix est de 2,5 euros et il sera disponible à partir de novembre.

Une journée de distribution et des permanences le mercredi soir pour récupérer les commandes seront organisés sur Paris.

Pour les envois en dehors de la région parisienne, nous vous remercions de commander par multiple de 5 pour faciliter la manutention. Les frais d'envoi sont de 3,5 euros pour 5 savons, 6 euros pour 10 à 15, 7 euros pour 20 à 50.

Les chèques, à l'ordre d'« Entre ici et là-bas » sont à envoyer au 21 ter, rue voltaire 75011 Paris, accompagnés de vos nom, prénom, adresse (pour envoi) et email pour pouvoir vous informer des dates de distribution.

Je commande ... savons au prix de 2,5€ soit : €

Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

Soutien à Freddy et Marcelo



en argentine, il va de soit que trois ans et demi pour ce chef d'accusation est plus que ridicule dans un pays où un habitant sur neuf est armé légalement ou illégalement), ils sont passés par plusieurs pénitenciers où ils subirent plusieurs tortures en prison pour faire leur peine dans l'unité 11 de Neuquen, prison de haute sécurité de la province du même nom. En décembre 2009, ils auront purgé la peine minimum et sont alors menacés d'extradition par l'État chilien. Ce dernier demande l'expulsion pour que les camarades passent devant le tribunal militaire ainsi que devant le tribunal civil de grande instance.

Le contexte pour les prisonniers politiques au Chili est des pires en Amérique Latine, tortures et morts en prisons sont fréquentes, menaces d'autant plus grandes pour Freddy et Marcelo vu l'accusation d'assassinat d'un militaire. Les États chiliens et argentins essayent, en vain, de couper toute solidarité nationale et internationale,

jugeant de «terroriste» et spéculant sur une soi-disant «coordination internationale de lautaristes et terroristes». Pour cela, ils menacent, maltraitent, abusent de leur autorité et essaient d'effrayer les visites.

Les mêmes pratiques (connues sous la dictature militaire) sont alors en vigueur pour que les États capitaux arrivent à leurs fins... C'est dans ce contexte que nous avons, avec trois autres camarades, un argentin et deux chiliens, eu le malheur de connaître cette réalité. À la sortie de la prison, un de nous, Roberto (qui nous attendait à la sortie) avait disparu. Ne le trouvant pas aux alentours, nous revenons sur nos pas et c'est alors que sa compagne nous dit avoir vu au loin une patrouille de police embarquer quelqu'un en le faisant monter de force dans la camionnette et en le menaçant avec des armes à feu.

On se rend directement au commissariat le plus proche où l'on trouve en effet Roberto menotté et entouré d'une dizaine de flics.

À ma question «pourquoi vous l'avez embarqué?», on me

répond que nous aussi nous étions en état d'arrestation et un policier me dit «dans mon commissariat, j'arrête qui je veux, J'ai pas à me justifier, t'as aucun droit ici, t'es pas au courant? Alors plus tu te tais, mieux ca sera pour toi».

Précisons que, pour l'occasion, tous les agents du commissariat N20 avaient enlevé leurs matricules, rendant impossible tout témoignage ou plainte envers eux. Les insignes hiérarchiques étaient aussi absents, ce qui est totalement «illégal» comme nous le dira plus tard un avocat. C'est alors cinq heures de tortures physiques et psychologiques qui s'en suivra : interrogatoire illégal (vérification d'antécédents, légalement parlant), questions d'ordre politique «T'es anarchiste? T'es communiste?» avec un coup en cadeau si un de nous osait répondre quelque chose, photos illégales aussi de nos visages avec leur portable personnel, de nos tatouages. Aussi à ma question (pourquoi je pose ces questions si évidentes) de pourquoi ils photographiaient mon tatouage, l'officier féminin me répond : «pour mieux identifier ton corps si on te retrouve balancé quelque part»...

La liste d'abus et de menaces est très longue, ce qu'il faut retenir de ce témoignage est que les chefs d'arrestation étaient «d'avoir rendu visite à un camarade», que l'on était une bande d'anarchistes et de communistes.

Comme les visites sont légalement autorisées, c'est bien une persécution politique et la solidarité, elle, est réprimée. Suite à cela, une mobilisation de camarades à Buenos-Aires s'est rendue à la maison d'arrêt de la province de Neuquen. C'est pour cela que la coordination internationale en solidarité avec Freddy et Marcelo s'est mobilisée ce 5 septembre pour demander l'asile politique aux camarades et dire non à l'expulsion au Chili.

En soutien à nos camarades, nous appelons donc toutes les organisations et individu-e-s à se solidariser par tous les moyens possibles.

Liberté et révolution sociale

✉ Secrétariat international

Solidarité internationale et chronique de persécution politique

Dans le cadre d'une visite en solidarité à Freddy et Marcelo, détenus dans la prison de Neuquen, Argentine.

Persécution politique et abus policiers sur deux camarades chiliens, un argentin et une camarade de la CNT France

Qui sont Freddy et Marcelo?

Freddy et Marcelo sont deux militants populaires chiliens, l'un miriste (du Mir clandestin chilien), l'autre ex-lautariste, libertaire (du Mapu Lautaro, organisation révolutionnaire armée), persécutés par l'État chilien, accusés lors d'un montage médiatique d'un vol de banque à main armée et de l'assassinat d'un carabinier ce même jour. Menacés publiquement de mort par le chef des carabiniers du Chili, ils traversent la frontière argentine et, après avoir passé plusieurs mois dans la clandestinité, ils sont arrêtés en Argentine le 15 mars 2008.

Aujourd'hui ils doivent purger une peine de trois ans et demie pour port d'arme illégal (pour ce qui est du procès

Maroc : «Les dieux sont tombés sur la tête»

Six jeunes marocains dont une femme se revendiquant du Mali — un Mouvement alternatif pour les libertés individuelles — ont été embarqués le dimanche 13 septembre 2009 par la police judiciaire de la ville de Mohammedia (non loin de la capitale Rabat) au moment où ils s'apprêtaient à organiser un rassemblement pour rompre publiquement le jeûne du ramadan. Ce groupe, dit groupe des «non-jeûneurs», entendait protester contre un article du code pénal (article 222) qui «punit la non-observation du jeûne pendant ramadan au Maroc» et qui stipule : «Celui qui, notoirement connu pour son appartenance à la religion musulmane, rompt ostensiblement le jeûne dans un lieu public pendant le temps de ramadan, sans motif admis par cette religion, est puni de l'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de douze à cent vingt dirhams». Ce groupe, créé récemment sur Facebook, se fixe comme objectif la défense de la liberté personnelle, la liberté d'opinion et la liberté de conscience et de culte (voir son site sur Facebook).

Son attention était d'exprimer une opinion, d'ailleurs largement partagée par tous les défenseurs des droits de l'Homme et qui relève la contradiction flagrante entre le code pénal et la juridiction marocaine d'une part et entre la constitution marocaine et les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme d'autre part, qui stipule : «Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.»

Les membres des forces de l'ordre qui ont participé à l'évacuation musclée du groupe n'ont pas entendu les appels des militants de l'association marocaine des droits humains (AMDH), présents au moment des faits. Le groupe a été embarqué vers une destination inconnue. L'Asdhom (l'Association de défense des droits de l'Homme au Maroc) qualifie cette évacuation d'enlèvement déguisé puisque sur tout le groupe, seuls cinq ont été ramenés chez eux le vendredi 18 septembre à 2 h du matin après s'être fait déposer de leurs téléphones portables et avec obligation de se présenter la journée au commissariat d'Al Mohammedia pour les «besoins de l'enquête».

Le traitement sécuritaire et médiatique de cette affaire nous

inquiète. L'intervention du Conseil des Oulémas (théologiens) qui a qualifié cet événement d'"odieux qui défie les enseignements de Dieu et du prophète avec tout ce qu'il engendre comme sanction grave donne le ton. Cela nous rappelle l'affaire de Kser El Kébir où une vindicte populaire était lancée contre des personnes soupçonnées d'avoir organisé un «mariage homosexuel» et les arrestations abusives du 14 mars 2009 qui ont touché 25 citoyens soupçonnés d'homosexualité lors du Moussef Sidi Ali Ben Hamdouch (région de Meknès).

L'Asdhom a toutes les raisons de s'inquiéter du sort qui sera réservé à ce groupe dont les opinions ne semblent pas du tout du goût des gouvernants. Sa sécurité physique est hautement en jeu. Les dernières arrestations arbitraires en dehors de tout cadre légal d'une dizaine de journalistes qui ont osé publier des articles relatifs à l'état de santé du chef de l'État ne sont pas pour nous rassurer. Nous sommes encore plus inquiets quand on

sait qu'à Fès, les forces de l'ordre ont exhibé à la face de la population locale d'un quartier de la Médina quatre détenus (présomés innocents car non encore jugés), menottés et torse nu, tel un trophée de chasse. L'Asdhom condamne fermement ces agissements sécuritaires et demande à l'État marocain de se conformer à ses engagements en matière de respect des libertés fondamentales. Elle considère que l'article 222 du code pénal marocain est anticonstitutionnel et exige par conséquent son abrogation.

L'Asdhom considère qu'une réforme en profondeur de la justice en garantissant son indépendance de l'exécutif est nécessaire. La loi marocaine doit être en harmonie avec le référentiel universel en matière des droits de l'Homme. C'est une urgence et l'Asdhom ne fait là que rappeler une recommandation d'une certaine IER.

En attendant, l'Asdhom réclame la libération immédiate des détenus d'opinion et l'arrêt des poursuites engagées contre le groupe des «non jeûneurs».

Paris, le 18 septembre 2009.

Le bureau exécutif de l'Asdhom

www.asdhom.org
asdhom@asdhom.org



David ✉ SI

Un arsenal législatif antiterroriste sans cesse enrichi

Claude Guillon est essayiste et écrivain anarchiste d'expression française. Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages, parmi lesquels *Le Droit à la mort, Ni vieux ni maîtres, Notre patience est à bout*. Il anime un site sur <http://claudeguillon.internetdown.org/>

Tu viens de publier *La Terrorisation démocratique*, qui décortique l'arsenal législatif français et européen en matière d'antiterrorisme. Peux-tu développer la thèse du livre et comparer les situations de 1986 et d'aujourd'hui.

Le mot «thèse» est trop solennel! Le propos du bouquin est d'éclairer la nature et l'histoire des lois dites «antiterroristes», à l'échelle nationale et européenne. Une bonne partie de l'opinion, y compris dans les milieux militants, a découvert l'existence et certains détails de ces textes à l'occasion de l'affaire de Tarnac. La réaction la plus courante a été de dire: «Mais c'est n'importe quoi! Un terroriste c'est pas ça! Pas un mec qui est accusé, et sans preuves par dessus le marché, d'avoir retardé un TGV pendant quelques heures!» C'est un point de vue naïf et surtout très mal informé. Les textes adoptés d'abord par l'Union européenne après le 11 septembre 2001, puis par les différents États, permettent de qualifier de «terroriste» tous les délits sans exception, y compris les actions politiques ou syndicales dès lors qu'elles sont en marge de la loi. Les textes dits «antiterroristes» ont d'abord rompu avec le droit commun. En France, c'était au milieu des années 1980, puis ils ont créé ce qui est aujourd'hui le droit commun. La règle est simple: l'État décide de ce qui mérite d'être qualifié «terroriste» et réprimé comme tel. C'est important de comprendre l'évolution qui s'est faite en vingt ans, parce que, aujourd'hui, ça n'a aucun sens de parler d'abroger les textes antiterroristes, comme si c'était une espèce d'excroissance qu'il suffirait de couper. C'est un ensemble logique de textes sur le «terrorisme», sur l'immigration, sur la délinquance, notamment celle des jeunes. La logique dont je parle, c'est ce que j'appelle la «terrorisation». Mais dans leur prétention à contrôler tous les aspects de la vie, ces textes sont parfois délirants, souvent empilés les uns sur les autres, sans souci de cohérence ou même d'efficacité. Ça peut donner, par exemple dans l'affaire de Tarnac, cette impression fautive de gros bordel ridicule, de «bavure», de n'importe quoi.

Dans le dernier chapitre de ton livre, tu évoques la multitude de fichiers à disposition des forces de répression. Beson vient d'abandonner les test ADN. Le gouvernement recule-t-il face à la fronde liée à l'après Tarnac? Ou bien s'agit-il d'un simple recul conjoncturel et stratégique?

Le bouclage du livre a eu lieu trop tôt pour confirmer cette reculade, mais j'avais noté que personne n'avait voulu publier les décrets d'application du texte... D'ailleurs, au moment où les tests sont introduits dans la loi, il y a déjà des critiques assez fermes dans les rangs de la droite. Pour dire ça en termes de classes, une fraction de la bourgeoisie, et pas la moins droitiste, a crié casse-cou, parce que ça rappelle quand même fâcheusement de sombres périodes,

comme on dit, et sans doute surtout parce que ça touche à un des fondamentaux de l'ordre bourgeois: la famille, la filiation et donc l'héritage. Pour répondre à ta question, je pense que ça reviendra un jour ou l'autre: parce que c'est dans la logique du marché de la «sécurité biologique» – on peut déjà acheter des tests de paternité sur Internet – et parce qu'il y a une autre logique qui est de produire sans cesse de nouvelles réglementations. Ces deux logiques s'alimentent évidemment l'une l'autre: quand un moyen technique de contrôle existe, on le légalise et on le commercialise.

À propos de terrorisation, tu évoques deux «figures dangereuses combinées», le jeune et l'étranger. Ne manque-t-il pas le travailleur qui revendique?

Le travailleur en lutte, on pourrait dire aussi l'activiste politique, est bien concerné, mais en quelque sorte en bout de chaîne. De telle manière que s'il est concerné, il ne se sent pas concerné, au moins jusqu'à maintenant. Les figures dangereuses que sont les jeunes délinquants et les étrangers, considérés comme délinquants du seul fait de leur présence «illégal», ont été très tôt associées à celle du terroriste. C'est devenu caricatural dans l'action de quelqu'un comme Sarkozy, déjà quand il était ministre de l'Intérieur. Dès 1986, on introduit dans la définition légale une notion de «subjectivité», c'est-à-dire d'élasticité, du point de vue du pouvoir. Après le 11 septembre, les textes européens dressent carrément la liste des actes susceptibles d'être classifiés «terroristes». On y trouve presque tout, y compris le répertoire militant: occupations, sabotages, etc. Ce sont les intentions terroristes qui comptent, et bien entendu, ce sont les flics et les magistrats qui décident de tes intentions!

Peux-tu nous dire comment le mandat d'arrêt européen, qui est encore mal connu, s'inscrit dans ce dispositif...

Ce mandat est dans la logique d'harmonisation répressive qui prévaut dans un espace géographique de plus en plus large. Il se présente comme une politesse que se font entre elles les démocraties; c'est une manière de reconnaissance judiciaire comme on parle de reconnaissance diplomatique. Concrètement, ça signifie que n'importe quel magistrat de n'importe quel pays de l'UE peut lancer un mandat d'arrêt contre n'importe quel ressortissant d'un autre pays de l'UE. Un exemple: j'ai participé à une manifestation à Gênes; je rentre chez moi à Paris; un magistrat italien, qui pense que c'est moi la cagoule floue à gauche sur la photo, peut me faire arrêter trois mois plus tard par les flics français. La justice française, ou mon avocate, ne peuvent s'opposer à l'exécution du mandat que dans un nombre limité de cas. Les premiers visés par des mandats européens ont été des autonomistes basques. C'est un instrument de répression politique dont on n'a pas encore pris la mesure, que la gauche française a encouragé et dont elle se félicite à chaque occasion!

Tu as récemment publié deux autres livres. Le premier porte sur la notion de corps critique, l'autre sur les Enragés. Comment articules-tu ta réflexion? Quel est le lien entre le corps, l'histoire politique et la législation antiterroriste?

Là, ça a un côté «ma vie, mon œuvre»... Je vais essayer de faire court! Je me considère d'abord comme un militant anarchiste; l'écriture est pour moi un outil privilégié parce que c'est celui que j'utilise le moins mal. Enfin, c'est ce qu'on m'a fait croire à l'école!

Dès mes premières publications, je me suis inscrit dans un courant de réflexion sur l'importance du corps en politique qui avait comme traduction immédiate les luttes de l'époque (fin des années 60 - années 70) pour l'avortement et la contraception libres, les luttes féministes et homosexuelles et comme antécédent immédiat les tendances radicales de la psychanalyse, essentiellement Wilhelm Reich et sa Sex-pol allemande ou plus lointain avec les utopies amoureuses fouriéristes. L'effort de Reich, dans les années 30, portait sur l'articulation entre corps, inconscient et politique, notamment au travers de l'épanouissement érotique. Dans le livre récent auquel tu fais allusion, j'ai essayé de donner chair à la notion de «corps critique», comme on parle d'esprit critique, au moment où des scientifiques, des artistes d'avant-garde et des activistes illuminés tentent de mettre en pratique un «dépassement» du corps que j'identifie à la fin des utopies libertaires.

La révolution française, maintenant. Je pense, avec bien d'autres (Kropotkine, Guérin, etc.) que c'est une matrice qui n'a pas produit tous ses effets. Elle est, malgré une production historique surabondante, encore trop mal connue et mal comprise. J'ai choisi de m'intéresser à la fraction qui me semble la plus radicale, et la moins étudiée aussi, celle des Enragé(e)s; je marque bien le «e» du féminin parce que plusieurs des figures les plus intéressantes sont des femmes et qu'elles posent en actes un certain nombre de problèmes auxquels nous nous heurtons encore aujourd'hui. Par ailleurs, je pense que pour qui s'intéresse à la démocratie directe, l'étude de la Révolution française est indispensable. Par rapport à ces questions de fond, l'analyse de l'arsenal «antiterroriste» peut sembler anecdotique, quoique ça ne soit pas sans rapport avec l'histoire puisque durant la période de la Terreur, on a centralisé à Paris les procédures contre les conspirateurs, comme aujourd'hui les procédures antiterroristes. Et ce n'est pas non plus sans rapport avec le corps, puisque c'est de plus en plus le support même de l'identité et donc la cible de la surveillance, avec la biométrie. Disons que la proposition de Libertia m'a permis de refaire le point sur une question d'actualité, sur laquelle j'avais déjà commencé à travailler après les émeutes de 2005 et l'état d'urgence, qui n'avait, soit dit en passant, pas suscité beaucoup plus de réactions que les lois antiterroristes.

As-tu, pour finir, quelques conseils de lectures à nous souffler?

Je peux signaler la réédition de *La Révolution sexuelle et la camaraderie amoureuse* d'E. Armand, par Gaetano Manfredonia (Éd. Zones), et dans mes lectures récentes: le passionnant *Désorceler*, de l'anthropologue Jeanne Favret-Saada (L'Olivier), et *El Indio*, un gros roman pas très bien écrit mais prenant de Jules Celma, le garçon qui avait publié *Journal d'un éducateur* chez Champ libre, en 1971.

Nico ■ éduc 93

Combo Quilombo

la sociale, oui mais en blues

À l'instar du précédent disque, ce blues-là file la patate! Intitulé Nwari ba malfey (food not bombs), il est disponible en téléchargement libre sur <http://comboquilombo.online.fr>. Revendication libertaire, cette musique noire (et rouge!) déroule sa langue et ses riffs tour à tour calmement – instants poétiques, avec une voix éraillée et gutturale pour une contestation rageuse, des textes justes, historiques (sur les pirates) ou actuels (l'uranium), et ce

bon vieux rythme doux et irrésistiblement accrocheur. Le désormais quintette franco-belgo-nigérien ne lâche pas ce son rock'n'roll que leur anti-professionnalisme et l'accessibilité gratuite revendiquée ont poussé à enregistrer un poil à l'arrache. M'enfin, l'énergie est là, blues not dead!

Bastien ■ Culture-Spectacle RP



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Tél. : 0 810 000 367 (prix d'un appel local)

CNT - BP 30423 - 35004 Rennes cedex

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

Tél. : 08 72 58 35 90 (prix d'un appel local)

CNT - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse

Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Nîmes...l'audience est levée!

Impressions sur le déroulement de l'audience au procès de Pascal ce lundi 21 Septembre 2009 à Nîmes

Après deux affaires, ce fut au tour de Pascal, notre camarade, au Tribunal correctionnel de Nîmes, juste devant les Arènes. Environ 150 personnes avaient fait le déplacement. Des cénétistes bien sûr du Gard, des Pyrénées-Orientales, de l'Ardèche, mais aussi bon nombre de militants et sympathisants du comité de soutien à Pascal réunissant une quinzaine d'organisations syndicales, politiques, et associatives. Devant les marches du Palais de Justice la mobilisation est importante pour un lundi après-midi. Il fait beau.

Devant l'accusation de violences sur une policière présente au procès, Pascal confirme à nouveau être totalement innocent des faits qui lui sont reprochés. Il affirme tranquillement qu'il y a peut-être erreur sur la personne. La juge épluche oralement les attestations écrites par trois des policiers présents ce jour-là.

Il est demandé à la policière de confirmer qu'elle reconnaît Pascal. Elle confirmera sans le regarder. Pascal, impassible, la regarde droit dans les yeux, sûr de lui. S'en suivra une discussion surréaliste sur le nombre de personnes à crête présentes dans la manifestation (Pascal avait une crête)...

Le plaidoyer de l'avocat de la policière, après une petite introduction sur le fait qu'il ne s'agit pas d'instruire une affaire entre les anarchistes et la police (?), ne fera pas preuve d'originalité... et plaidera sans conviction, sans convaincre.

La procureur évoquera tour à tour les attestations policières contre Pascal, le malheur de la policière qui s'est fait tordre le poignet et lui aurait valu un jour d'ITT, la nécessaire brutalité policière, le Pascal et ses prétendus agissements de leader de troupes (si si!).

Ce qui marquera cette audience, c'est le très bon plaidoyer de Maître Radzio, avocat de Pascal et plus généralement de la CNT Gard. Après avoir discrédité trois des quatre attestations de policiers pour toute une

série d'incohérences, il évoque très succinctement la difficulté ou l'enjeu de contrer les accusations de ceux qui accusent et produisent l'enquête en même temps : la police gardoise. Pas de grands discours, pas de pamphlet militant, un plaidoyer clair et limpide. Droit à l'essentiel. Et de finir sur le fait que la plainte de Pascal vient d'être classée sans suite (!) par le procureur – regard interrogatif de la juge au procureur – et que Pascal, dans sa plainte avait cité la vidéosurveillance comme pouvant être produite puisque couvrant les lieux des événements de la manifestation – nouveau échange de regard interrogatif de la juge au procureur. Pascal avait fait citer un témoin qui s'est avéré peu éclairant, voire carrément bafouillant. Peut-être impressionné, très imprécis, à coup sûr sincère, mais complètement dépassé pour être pertinent. De l'avis de tous, il avait comme seul mérite d'être « entier ». Il déclarera avoir été avec Pascal pendant la manifestation. À la question « assurez-vous avoir été tout le temps avec lui? », il répondra « il n'a pas pu partir très loin... mais on n'est pas marié »... sourires ou malaises dans la salle.

Fin du plaidoyer. La salle pleine à craquer. La juge est manifestement circonspect. Pas un bruit depuis le début de l'audience. Il fait un peu chaud. Les policiers soutenant leur collègue sont dans la salle.

Le délibéré est annoncé pour le mercredi 21 octobre à 14h. Report donc de la décision. Trop de monde peut-être? Instruction complémentaire vue? De l'avis de tous, l'avocat de Pascal a été parfait.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là... Pascal, la CNT, le comité de soutien étudient ensemble les suites juridiques et politiques, déterminés à poursuivre pour que Pascal soit lavé des accusations qui portent atteinte à son honneur et que soit condamné les policiers l'ayant agressé.

Suite de l'affaire dans les prochains *Combat Syndicaliste*, un journal très lu, même par la police

Manu ■ ETPIC Gard sud



Grenoble...encore un procès!

Mon procès, ainsi que celui du premier interpellé, a eu lieu vendredi 4 septembre à Grenoble.

Bien qu'étant arrivé assez tôt, notre affaire ne passa qu'à partir de 17h 30. Cependant la pression était mise par les forces de l'ordre, ils étaient venus en nombre, eux aussi, pour leurs deux collègues. Mais nous étions beaucoup plus nombreux avec des gens d'horizons divers venus nous apporter leur soutien!

Dès le début du procès, nous avons pu noter une nette orientation, favorable aux policiers accusateurs, de la part du juge. Mais cela n'a guère duré! Avec brio, mon avocat a démonté entièrement l'ensemble des déclarations

accusatoires des deux policiers, mettant en évidence l'absence de preuves, l'incohérence de leurs témoignages et surtout l'absence dans leur PV de garde à vue de l'intervention du Samu pour moi-même, suite à mon malaise cardiaque provoqué par leurs coups et ceux de leurs collègues! Comme a dit l'avocat, l'intervention du Samu suite à une arrestation doit être tellement courant à Grenoble que même la commissaire, responsable des manœuvres répressives du 1^{er} mai, n'a pas jugé bon de le noter dans sa déclaration très favorable aux deux Bacqueux... Heureusement, on a pu apporter les preuves de cette intervention, mettant très mal à l'aise le procureur

de la République qui, d'après lui, avait bien travaillé son dossier! Au terme de cette audience, le procureur n'a rien osé requérir à mon encontre, préférant s'en remettre à la décision du tribunal. La juge ayant mis l'affaire en délibération pour le 2 octobre à 14h, je m'y rendrais ainsi que certains camarades pour écouter la décision du tribunal. En attendant avec impatience que mon dépôt de plainte pour violences policières à mon encontre vienne devant le tribunal!

■ Interco 38



Relaxe pour Nadia et Sophie! Communiqué

Militantes RESF, convoquées au TGI de Créteil vendredi 18 septembre à 13h30 (11^e chambre).

Nadia et Sophie, deux militantes du Réseau éducation sans frontière (75), doivent passer en procès suite à la plainte d'un avocat dont la pratique avait été dénoncée par les membres du réseau.

Le RESF avait en effet mis au point une liste non exhaustive et sans cesse réactualisée d'avocats dont il a pu être constaté le sérieux dans la défense des personnes sans papier. Cette liste avait pour but de permettre aux multiples comités RESF locaux de trouver rapidement les coordonnées d'avocats ayant fait preuve de leur honnêteté et de leur efficacité dans la défense des sans-papiers. Parallèlement, ont également été recensés, toujours par l'ensemble des acteurs du RESF, des avocats dont les pratiques professionnelles mettaient en danger l'avenir immédiat des personnes qu'ils devaient défendre. C'est l'un d'eux qui a porté plainte pour propos insultants, plainte à laquelle s'est joint le bâtonnier du barreau de Créteil, décidé apparemment à faire un procès pour l'exemple. Il est reproché à Sophie d'être l'auteur de ces propos (qu'elle n'a fait que transférer) et à Nadia de les avoir diffusés dans le cadre d'une liste Internet locale.

Pour la CNT FTE, il semble surtout que le fond de l'affaire soit que des personnes se transmettent des informations sur des pratiques qui vont du manque de sérieux à l'escroquerie (des avocats oubliant de faire les recours nécessaires à temps, ne se présentant pas aux audiences ou pratiquant des tarifs ahurissants au regard des tâches à effectuer).

Ces pratiques profitent de la méconnaissance qu'ont la plupart des sans-papiers du système judiciaire français, de l'urgence des démarches à effectuer et de la gravité des enjeux: une expulsion du territoire français avec la perte de tout ce qui a été construit ici et, pour certains, la mort à la descente de l'avion.

Relever et dénoncer ces pratiques, c'est aussi empêcher certains professionnels cyniques de faire d'immenses profits sur le dos des sans-papiers.

Ce procès vise à intimider l'ensemble du RESF en attaquant deux personnes pour leur utilisation d'un outil militant dont la création, l'actualisation, la diffusion et l'utilisation ont toujours été collectives. Il réactive encore le vieil adage «diviser pour mieux régner». Mais nous leur opposons ce qui fait notre force: les actions collectives et la solidarité. La CNT FTE soutient sans réserve les actions de Nadia et de Sophie au sein du Réseau éducation sans frontière dans lequel nombre de ses militants s'impliquent activement depuis sa création. Nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, à soutenir les sans-papiers et leurs familles dans nos écoles et au-delà, et, par conséquent, à utiliser des listes qui nous permettront de faire appel, le cas échéant, à des avocats qui fassent honneur à leur profession.

La CNT-FTE demande la relaxe de Sophie et Nadia.

18 septembre 2009: à la demande de la partie adverse, le procès est renvoyé au 13 novembre 2009.

■ FTE



FESTIVAL

POUR UN AUTRE FUTUR #2

CONCERTS OCTOBRE 09.

VENDREDI 23
20 Heure

BRIGADA FLORES MAGON
Antifa Street Punk / PARIS.

FREIBOITER
ANTIFASCIST OI / STUTTGART
www.myspace.com/freiboiterstuttgart

TULAMORT
PUNK'N'ROLL / PANAME
http://tulamort.propaganda.org

STRATEGIE DE PAIX
Hip Hop / Nord Est.
www.myspace.com/strategiepaix

+ After DJ set

CENTRE SOCIAL DU PETIT BOIS, 5 rue du Dauphiné **METZ-BORNY**
Contacts:
Mail : cntetpics57_54nord@yahoo.fr
Tél : 06-88-08-49-59

SAMEDI 24
20 Heure

THE BLAGGERS
Punk - Hip Hop / LONDON, FRANKFURT.
www.myspace.com/blaggersta

PRAGUE SKA CONSPIRACY
Ska - Soul - Reggae / PRAGUE.
www.myspace.com/skaconspiracy

LES EVADES
Hip Hop / BOURGES.
www.myspace.com/lesevades

BANNED FROM THE PUB
Punk Rock / BORDEAUX.
www.myspace.com/bannedfromthepub

BOBBY SIXKILLERS
Early Reggae / NANCY.
www.myspace.com/bobbysixkillers

+ After DJ set

CENTRE SOCIAL DU PETIT BOIS, 5 rue du Dauphiné **METZ-BORNY**
Contacts:
Mail : cntetpics57_54nord@yahoo.fr
Tél : 06-88-08-49-59

DIMANCHE 25
12 Heure

REPAS FESTIF
AVOC
TRIO KARTOFF
(SUR RESERVATION)

19 Heure
HK ET LES SALTIMBANKS
CHANSON FOLK ALTERNATIVE / ROUBAIX
www.myspace.com/hksaltimbank

TASTE IN VIBES
V8
65 MINES STREET
SKA REGGAE / Franche-Comté.
www.myspace.com/tasteinvibes
www.myspace.com/65minestreet

WAD-BILLYS
Garage / METZ
www.myspace.com/leswadbillys

KILLJOY
Punk / Le thillot.
http://legroupekilloj.free.fr

CENTRE SOCIAL DU PETIT BOIS, 5 rue du Dauphiné **METZ-BORNY**
P.A.F. 10€ (7€ précaire)
P.A.F. 3 jours : 24€ (17€ précaires)



FESTIVAL

POUR UN AUTRE FUTUR #2

MEETINGS, DEBATS, MANIFESTATION

18h MEETING D'OUVERTURE

Crise, licenciements, répression : la peur doit changer de camp !
Pour découvrir la CNT, ses luttes, son organisation, son analyse de la situation politique et sociale actuelle.

SAMEDI 24 OCTOBRE

12h DEBATS

Les luttes des travailleurs sans papiers en France
Comment lutter contre l'homophobie et le sexisme ? www.pellicierpepouze.org
(animé par le Syndicat Unifié du Bâtiment et l'association les Fanteries roses)

15h MANIFESTATION

PLACE DES PARAIRES (CROISEMENT RUE MAZELLE / RUE DES ALLEMANDS)
Pour nos salaires, nos emplois, notre sécurité sociale, nos retraites, nos libertés...

18h MEETING ANTIFASCISTE Avec **ANTONIO MARTIN**

Résistant sous Franco, militant anarcho-sindicaliste en Espagne et en France
Rencontre avec un acteur et un témoin d'une page importante de l'histoire du Mouvement Ouvrier

DIMANCHE 25 OCTOBRE

14h DEBATS

Palestine, Chiapas ... Dans le monde une classe en lutte ! Rencontre avec des militants construisant les solidarités internationales (animé par le comité Chiapas et le groupe de travail Palestine de la CNT)

www.lesveilleurs.org www.lesveilleurs.org/forums

Coopeqita : une expérience concrète d'alternative ECONOMIQUE et SOLIDAIRE portée par la CNT
www.veilleurs.org/veilleurs

16h DEBATS

La question des services publics : un enjeu central pour le partage des richesses ! (animé par des militants de la CNT)
Face au racisme et aux injustices, construisons un mouvement social autonome des quartiers !

(animé par le Mouvement des Quartiers pour la Justice Sociale) www.lesveilleurs.org/forums

18h MEETING se syndiquer pour résister au patronat, résister pour révolutionner la société :

Quelles perspectives anarcho-sindicalistes ???

Contacts :

Mail : cntetpics57_54nord@yahoo.fr

Tél : 06-88-08-49-59

MEETINGS ET DEBATS GRATUITS
CENTRE SOCIAL DU PETIT BOIS, 5 rue du Dauphiné **METZ-BORNY**